



**Commune de PETIT-BERSAC**  
**Conseil Municipal du 18 Décembre 2020 - 20h00**

**Absents :**

**Mme Nina MENU**

**Mme Josette PERRIER-REPLEIN**

**M. Gabriel JOURDAIN**

**Procurations :**

**Josette PERRIER-REPLEIN donne procuration à Gilles MERCIER**

**Gabriel JOURDAIN donne procuration à Mickaël VOISIN**

**Secrétaire : Marie-Agnès APPAIX**

**Séance ouverte à 20h00**

**Ordre du Jour :**

**Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 06 Novembre 2020**

- 1. DM Don au CD06 et non à l'UDM06**
- 2. Modification des statuts du SIAEP**
- 3. Présentation des lignes directrices de Gestion des Ressources Humaines**
- 4. Adressage : validation du nom des voies**
- 5. Voirie : Délégation des saignées à la CCPR**

**Modification de l'ordre du jour :**

- 6. L'intitulé de la délibération n°2 à l'ordre du jour ne concerne pas les statuts du SIAEP, mais le Transfert de la compétence Assainissement collectif de la Commune de Saint-Léon-Sur-l'Isle au SMDE24**
- 7. Ajout d'une Décision modificative n° 4 (BUDGET COMMUNE) : suite problème informatique annulation DM 1**
- 8. Ajout d'une Décision modificative n° 5 (BUDGET COMMUNE) : opération achat d'une remorque pour le tracteur**
- 9. Ajout d'une Décision modificative n° 6 (BUDGET COMMUNE) : don au Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour les communes sinistrées de la tempête Alex**

**Délibérations**

**Approbation du Compte-rendu du conseil du 6 novembre 2020**

**Rapporteur :** Gilles

Lecture est faite du Compte-rendu du Conseil municipal du 6 novembre 2020.

**Délibération :** Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil municipal du 6 novembre 2020.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

**1. Décision modificative n° 4 (BUDGET COMMUNE) : suite problème informatique annulation DM 1**

*Rapporteur : Gilles*

Suite à un problème informatique la Décision modificative n°1 est annulée et remplacée par la nouvelle Décision modificative. Ce qui revient à une dépense de 500 € est ponctionnée sur le reliquat de l'opération d'aménagement du terrain de football.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 de la COMMUNE :

**En dépense**

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Invest.	21	2188	93	Autres immobilisations corporelles	500,00 €

**En recette**

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Invest.	21	2128	86	Autres agencements et aménagements de terrains	-500,00 €

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

**2. Décision modificative n° 5 (BUDGET COMMUNE) : opération achat d'une remorque pour le tracteur**

*Rapporteur : Gilles*

Il avait été décidé lors de l'établissement du budget primitif de l'achat d'une remorque pour le tracteur de la commune, permettant ainsi à l'agent technique d'optimiser ses déplacements sur le territoire. Le devis de 1.500 € datant de 2019, ce dernier a été réactualisé et s'élève à présent à 1.630 €. Il s'agit donc d'ajouter un montant de 130 € à cette dépense, prise sur le reliquat de l'opération d'aménagement du terrain de football.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 de la COMMUNE :

**En dépense**

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Invest.	21	2158	95	Autres installations, matériel et outillages technique	130,00 €

**En recette**

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
---------	----------	---------	-----------	-------	---------

Invest. 21 2128 86 Autres agencements et aménagements de terrains -130,00 €

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **3. Modification de la délibération D\_2020\_8\_1 : Don au CD06 et non à l'ADM06**

*Rapporteur : Gilles*

La délibération D\_2020\_8\_1 du 6 novembre 2020 avait acté un don de 1.000 € envers les communes des Alpes Maritimes frappées par la tempête Alex. C'est l'Association des Maires de ce département qui avait incité aux dons. La commune ne peut adresser ce don à l'ADM 06, mais peut effectuer ce versement à l'ordre du Conseil départemental des Alpes Maritimes.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de modifier la délibération D\_2020\_8\_1 du 6 novembre 2020 au profit du Conseil départemental des Alpes Maritimes.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **4. Décision modificative n° 6 (BUDGET COMMUNE) : Don au conseil départemental des Alpes Maritimes (06) pour les communes sinistrées de la tempête Alex.**

*Rapporteur : Gilles*

Faisant suite à la modification de la délibération votée précédemment, la décision modificative du budget qui en découle comme suit :

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 de la COMMUNE :

#### **En dépense**

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Fonct.	67	6748		Autres subventions exceptionnelles	1.000,00 €
				outillages technique	

#### **En recette**

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Fonct.	022	022		Dépenses imprévues	-1.000,00 €

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **5. Transfert de la compétence Assainissement collectif de la Commune de Saint-Léon-sur-L'Isle au SMDE24**

*Rapporteur : Gilles*

Le Syndicat Mixte Des Eaux du département de la Dordogne, a donné un avis favorable au Transfert de la compétence Assainissement collectif de la Commune de Saint-Léon sur l'Isle au SMDE24. Toutes les communes membres doivent délibérer sur ce transfert.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le Transfert de la compétence Assainissement collectif de la Commune de Saint-Léon sur l'Isle au SMDE24.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## **6. Présentation des lignes directrices de Gestion**

*Rapporteur : Marie-Christine*

Le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG24), soumet aux communes affiliées, pour la durée de la mandature, un document de référence en matière de Gestion des Ressources Humaines. Cette démarche est intitulée "Lignes Directrices de Gestion". Les communes qui n'adoptent pas la mise en oeuvre d'une telle démarche avant fin 2020, verront les avancements d'échelon et de grade purement annulés pour le personnel communal. Il convient donc d'adopter cette démarche pour laquelle ont été définies autour d'une dizaine de thématiques, des actions à mener de façon échelonnée jusqu'en 2026, en relation avec la gestion des ressources humaines.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité, les Lignes Directrices de Gestion définies par la commune de Petit-Bersac pour la période 2020-2026.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## **7. Adressage : Validation du nom des voies**

*Rapporteur : Gilles*

La liste des noms de voies était entérinée au moment de l'élaboration de l'ordre du jour du présent Conseil municipal. l'Agence Technique Départementale (ATD24), qui porte un regard sur cette décision ayant signalé quelques anomalies, la validation du nom des voies doit être ajournée.

Décision est prise de reporter cette décision au prochain Conseil municipal, le temps de corriger les quelques anomalies détectées par l'ATD24.

Délibération : Décision est prise de reporter cette décision au prochain Conseil municipal, le temps de corriger les quelques anomalies détectées par l'ATD24.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## **8. Voirie intercommunale : Délégation de l'entretien des saignées à la CCPR**

*Rapporteur : Christophe*

Nous n'avons pas le matériel, ni trop le savoir-faire pour effectuer l'entretien des saignées sur les bords de nos routes. La CCPR exige à présent une délibération pour leur signifier que l'on délègue de nouveau cet entretien pour 2021.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la délégation de l'entretien des saignées par les services de la CCPR à partir de l'exercice 2021.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## ***Questions diverses***

### **1. Table demandée par Babeth Courret**

Demande annulée.

### **2. Proposition d'Annie Salmon**

Annie Salmon a déposé en mairie, une proposition de numérisation des parcelles du cimetière, et la possibilité de les publier depuis le site internet. Il faudra désigner un interlocuteur pour ce dossier et répondre à Annie.

### **3. Démontage des décors le 16 janvier**

Prévoir des caisses de rangement et un tri des décorations à 9h. Marie-Christine s'occupe de l'achat des caisses

### **4. Recensement annulé. Report en janvier février 2022**

Béatrice sera affectée à l'assistance au changement d'adresse pour les personnes le souhaitant.

### **5. Adressage : Mode de pose des panneaux et numéros**

Il est prévu d'acheter les panneaux, plaques et numéros pour toute la commune. Il est toujours pressenti que la commune les installe également, afin d'économiser les frais de pose.

### **6. Nettoyage au Multiple**

Marie-Christine s'occupe de faire faire un devis pour le nettoyage du multiple

### **7. Distribution des colis**

Dimanche 20/12 à 10h.

**Séance clôturée à 22h20**